



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel le lundi **7 décembre 2020** à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

Sont présents à cette séance ordinaire :

Madame Solange Castilloux, conseillère  
Madame Nathalie Castilloux, conseillère  
Monsieur Henri Alain, conseiller  
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller  
Monsieur Hébert Huard, conseiller  
Monsieur Roméo Briand, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance est tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel suite aux recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Nathalie Castilloux appuyé par Monsieur Roméo Briand et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel sous les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**2020-12-344**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19 h 25 et souhaite la bienvenue aux conseillers et à Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier.

**2020-12-345**

**2. CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

**2020-12-346**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
  - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux
  - Lettre au Ministre Bonnardel
  - Contribution financière du gouvernement du Québec – programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier

- Violence faite aux femmes
  - Poésie rituelle - Vendredi - 5 à 7
5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
    - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 octobre 2020
    - Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2020
    - Séance extraordinaire du 26 novembre 2020
  6. Administration générale et finances
    - 6.1 Adoption des comptes à payer
    - 6.2 Suivi du budget
  7. Affaires des contribuables
  8. Permission de voirie
  9. Programme d'aide à la voirie locale – Aide financière
  10. Résolution de contrôle intérimaire
  11. Résolution MRC de Bonaventure – Formation pompiers
  12. Adjudication de contrat – Appel d'offres « Étude géotechnique »
  13. Prolongation de l'entente SEMO
  14. Entente avec la Fabrique Notre-Dame
  15. Location de l'ancien garage situé au 121, boulevard Gérard-D.-Levesque Est
  16. Dons
  17. Rapport des conseillers
  18. Affaires nouvelles
  19. Période de questions
  20. Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Henri Alain

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Florian Duchesneau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

#### **4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE**

- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, chaque élu municipal a l'obligation légale de remplir une déclaration de ses intérêts pécuniaires chaque année de son mandat;

**CONSIDÉRANT** l'obligation légale pour le greffier de la Ville de faire connaître lesdites déclarations;

Le greffier de la Ville vérifie et dépose chacune des déclarations afin qu'elles soient reconnues comme un document public au sens de la Loi dont celles de :

Mesdames les conseillères Solange Castilloux et Nathalie Castilloux, Messieurs les conseillers Henri Alain, Florian Duchesneau, Hébert Huard et Roméo Briand ainsi que Monsieur le Maire Régent Bastien.

- Lettre au Ministre Bonnardel
- Contribution financière du Gouvernement du Québec – programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – 1 225 800 \$
- Violence faite aux femmes
- Poésie vendredi – 5 à 7

2020-12-347

**5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux

**APPUYÉ PAR :** Madame Solange Castilloux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** les procès-verbaux antérieurs des séances suivantes soient approuvés tels que rédigés :

- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 octobre 2020
- Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2020
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2020

*Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.*

**6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

2020-12-348

**6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Roméo Briand

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Henri Alain

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** les comptes à payer pour le mois de novembre 2020 d'un montant de 294 993,93 \$ soient approuvés pour paiement.

2020-12-349

**6.2 SUIVI DU BUDGET**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Solange Castilloux

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Hébert Huard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le rapport « État des activités financières » en date du 30 novembre 2020 soit adopté.

**7. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES**

Aucune.

2020-12-350

**8. PERMISSION DE VOIRIE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Florian Duchesneau

**APPUYÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** la Municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2021, et

**QU'**elle autorise Monsieur Daniel Langlois, directeur général, Madame Annie Chapados, trésorière et Monsieur Régent Bastien, maire à signer les permis requis.

2020-12-351

#### **9. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – AIDE FINANCIÈRE**

**ATTENDU QUE** la Ville de Paspébiac a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de **Madame Solange Castilloux, conseillère**, appuyée par **Monsieur Henri Alain, conseiller**, il est résolu et adopté à l'unanimité que le conseil de la Ville de Paspébiac approuve les dépenses d'un montant de 256 151,09 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**10. RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE MODIFIANT LES DISPOSITIONS SUR L’AFFICHAGE ET LES TYPES DE CLÔTURE PROHIBÉS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-325 AINSI QUE LES TYPES DE FONDATIONS AUTORISÉES POUR LES BÂTIMENTS PRINCIPAUX DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 2009-327**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l’article 112 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (A-19.1), le conseil d’une municipalité peut interdire les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d’opérations cadastrales et les morcellements de lots faits par aliénation;

**CONSIDÉRANT QUE** ce pouvoir ne peut être exercé par la Ville de Paspébiac que dans le cadre d’un processus de modification ou de révision de son plan d’urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac a entamé une phase de révision de son plan d’urbanisme le 14 août 2018 et que le processus de révision en est un exhaustif nécessitant l’apport de ressources professionnelles en urbanisme et la consultation de la population et des élus municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément aux articles 112 et 112.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville de Paspébiac souhaite adopter une résolution de contrôle intérimaire afin de modifier temporairement son plan d’urbanisme sur les dispositions afférentes aux sujets suivants :

- d’une part, les conditions d’implantation des enseignes autonomes sur son territoire;
- d’autre part, les types de clôtures prohibés;
- d’autre part, les types de fondations autorisées pour les bâtiments principaux.

**CONSIDÉRANT QU’**au cours des dernières années, la Ville a reçu plusieurs demandes de citoyens concernant les sujets précédemment mentionnés;

**CONSIDÉRANT QUE** l’application des normes en vigueur peut entraîner des problématiques d’aménagement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac pourrait recevoir des demandes de permis pour des projets touchant en tout ou en partie aux sujets mentionnés précédemment;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac désire modifier sa réglementation pour qu’elle soit plus harmonieuse avec la réalité du territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux

**APPUYÉ PAR:** Monsieur Roméo Briand

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**D’ADOPTER** la résolution de contrôle intérimaire afin de modifier :

- d’une part, les conditions d’implantation des enseignes autonomes sur son territoire et notamment l’article 144 - Enseignes commerciales du Règlement de zonage 2009-325 afin d’autoriser la projection au sol des enseignes à une distance minimale de un (1) mètre des limites latérales et arrière de terrain et de trois (3) mètres de la limite avant d’un terrain;
- d’autre part, les types de clôtures prohibés et notamment l’article 66 - Implantation de clôture, haie ou muret du Règlement de zonage 2009-325 afin d’ajouter une disposition interdisant les clôtures électriques, les clôtures de barbelée ou tout autre type de clôture pouvant causer des blessures à l’intérieur du périmètre urbain et dans toute zone à dominance résidentielle;

- d'autre part, les types de fondations autorisées pour les bâtiments principaux et notamment l'article 14 – Fondations du Règlement de construction 2009-327 afin de permettre l'utilisation de pieux vissés d'ingénierie pour un projet de construction de bâtiment principal lorsque le projet est approuvé par un professionnel accrédité membre de l'Ordre des architectes, de l'Ordre des ingénieurs ou de tout autre ordre professionnel régissant un professionnel compétent en la matière;

**DE MANDATER** Monsieur Simon Carrothers, coordonnateur de projets et du service de l'urbanisme afin de proposer au conseil municipal des projets de règlements de contrôle intérimaire conformément aux objectifs et priorités établis par le conseil, et ce, dans les limites des délais fixés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

2020-12-353

### **11. RÉOLUTION MRC DE BONAVENTURE --- FORMATION POMPIERS**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**ATTENDU QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Paspébiac désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Paspébiac prévoit la formation de 10 personnes dont 5 nouveaux pompiers, 2 comme opérateurs de pompe, 2 autres pour la désincarcération et une personne comme officier au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Bonaventure en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par **Monsieur Florian Duchesneau, conseiller**, appuyé par **Monsieur Hébert Huard, conseiller**, et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Bonaventure.

2020-12-354

### **12. ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES « ÉTUDE GÉOTECHNIQUE »**

**CONSIDÉRANT** le projet de renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout sanitaire et d'égout pluvial sur la rue Saint-Pie X et 3<sup>e</sup> avenue Est;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac, en tant que maître d'œuvre, demande des soumissions pour un mandat spécifique pour une étude géotechnique dans le cadre du projet de renouvellement des conduites ;

Les entreprises invitées à déposer une offre à la Ville de Paspébiac sont :

- Englobe Inc. : 26 415.51 \$ taxes incluses
- GHD Inc. : Aucune offre présentée. Pas de ressource disponible.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux

**APPUYÉ PAR:** Madame Solange Castilloux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'AUTORISER** le directeur général, Monsieur Daniel Langlois de la Ville à octroyer le mandat à l'entreprise **ENGLOBE INC.** pour la somme de 26 415.51 \$.

2020-12-355

**13. PROLONGATION DE L'ENTENTE SEMO**

**ATTENDU QU'**une entente est intervenue entre la Ville de Paspébiac et le Service spécialisé de main-d'œuvre ci-après appelé « LE SEMO »;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Hébert Huard

**APPUYÉ PAR:** Monsieur Florian Duchesneau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**DE PROLONGER** l'entente intervenue entre la Ville de Paspébiac et le SEMO et permettre à monsieur Daniel Langlois, directeur général de la Ville de signer la prolongation d'entente.

2020-12-356

**14. ENTENTE AVEC LA FABRIQUE NOTRE-DAME**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente est intervenue depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013 entre la Ville de Paspébiac et la Fabrique Notre-Dame de Paspébiac suite à la vente du presbytère dont la signature de ladite entente a été entérinée en 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** dans ladite entente, il est stipulé à l'article 1, alinéa 1.2.4 que le locateur entend installer un coffre-fort à l'usage exclusif de la Fabrique;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Henri Alain

**APPUYÉ PAR:** Monsieur Roméo Briand

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'AUTORISER** le directeur général, Monsieur Daniel Langlois de la Ville à procéder à l'acquisition d'un coffre-fort pour les usages exclusifs de la Fabrique de Notre-Dame tel que convenu à l'entente.

2020-12-357

**15. LOCATION DE L'ANCIEN GARAGE SITUÉ AU 121, BOULEVARD GÉRARD-D.-LEVESQUE EST**

**ATTENDU QUE** le locataire ci-après appelé « Monsieur J.M Marcoux » a déposé une proposition à la ville pour la location du bâtiment situé au 121, boulevard Gérard-D. Levesque Est, pour une valeur de 300\$/ mois pendant 10 ans;

**ATTENDU QUE** le locateur ci-après appelé « Ville de Paspébiac » s'engage à :

- Réparer le toit;
- Peinturer l'extérieur de la bâtisse;
- Changer l'entrée électrique si nécessaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Hébert Huard  
**APPUYÉ PAR:** Monsieur Roméo Briand

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**DE REFUSER** le contrat de location proposé par Monsieur J.M. Marcoux.

2020-12-358

#### **16. DONS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Henri Alain  
**APPUYÉ PAR:** Monsieur Roméo Briand

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'OCTROYER** une aide financière aux organismes suivants :

- Collectif Aliment-Terre dans le cadre de la Guignolée 2020 : **3 096 \$**
- Centraide : **50 \$**
- École la source – Mme Hélène Descôteaux orthopédaogogue : **400 \$**
- Association pulmonaire : **100 \$**

#### **17. RAPPORT DES CONSEILLERS**

##### **Madame Solange Castilloux**

- Comité Jeunesse ; parade du Père Noël, chocolat chaud offert par le Père Noël;
- Radio Parade syntonisée sur la bande FM 89,3 - prix de présence; voiture décorée;
- Un rappel de la discipline et de l'importance des mesures sanitaires;
- Souhaite des « Bonnes Fêtes et Bonne Année ».

##### **Madame Nathalie Castilloux**

- Le comité de protection contre les incendies : adjudication pour l'achat du camion de pompier à MaxiMetal;
- Un projet de rénovation de 3 logements;
- Comité d'embellissement – 3 rencontres;
- Offre ses félicitations et remerciements à tout le personnel de la Ville qui s'est impliqué dans le projet du Village de Noël;
- Offre ses souhaits de Joyeux Noël et de Bonne année 2021;
- Prendre soin de vous et de vos proches; paix et bonheur.

##### **Monsieur Henri Alain**

- Offre ses félicitations et remerciements à tout le personnel de la Ville qui s'est impliqué dans le projet du Village de Noël;
- Offre ses souhaits de Joyeux Noël et de Bonne année 2021;
- Et de prudence sur les routes.

##### **Monsieur Florian Duchesneau**

- Offre ses souhaits de très Bonnes Fêtes à toute la population

##### **Monsieur Hébert Huard**

- Offre ses souhaits de très Bonnes Fêtes à toute la population
  
- Offre ses félicitations et remerciements à toutes les personnes qui se sont impliquées dans le projet du Village de Noël.

##### **Monsieur Roméo Briand**

- Projet de construction de logement pour personnes âgées dans le secteur visé rue Day Sud-Ouest, étape 2 du projet;



- Sondage pour mesurer l'intérêt à ce type de logement;
- Offre ses meilleurs vœux de Noël et invite tout le monde au respect des consignes sanitaires.

## **18. AFFAIRES NOUVELLES**

2020-12-359

### **A - PLAN DE COMMUNAUTÉ EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL – MRC DE BONAVENTURE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC Bonaventure soutient financièrement des actions du Plan de communauté en développement social sur le territoire par l'entremise des Fonds de la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC);

**CONSIDÉRANT QUE** « Des nouvelles du Père Noël » répond aux objectifs du FLAC;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux

**APPUYÉ PAR :** Madame Solange Castilloux

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**DE DÉSIGNER** Madame Chantal Robitaille, directrice du service de la Culture à la Ville de Paspébiac à faire les démarches et à mener toutes les actions nécessaires pour le dépôt d'une demande de soutien au FLAC de la MRC Bonaventure et à signer tout document relatif à cette demande.

2020-12-360

### **B - DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 165, AVENUE BOUDREAU**

**ATTENDU QU'**un AVIS PUBLIC a été publié;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la Ville de Paspébiac a pris connaissance la demande de dérogation mineure suivante au sens des articles 145.1 à 145.8 de la A-19.1 - Loi sur l'aménagement et l'urbanisme : Immeuble sis au 165, avenue Boudreau à Paspébiac : rendre réputée conforme une marge de recul arrière du bâtiment de 2,44 mètres alors que l'article 27.1 du Règlement de zonage 2009-325 stipule que la marge de recul arrière prescrite est de 8 mètres pour l'usage habitation unifamiliale isolée;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme, réuni le 22 octobre 2020, recommande au conseil municipal de répondre favorablement à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 165, avenue Boudreau;

**ATTENDU QU'**il n'y a pas eu d'opposition à cette demande;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Florian Duchesneau

**APPUYÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**DE SUIVRE** la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 165, avenue Boudreau.

## **19. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2020-12-361

### **20. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux

**APPUYÉ PAR** : Monsieur Henri Alain

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la séance soit levée. Il est 20 h 15.

---

Régent Bastien, maire

---

Daniel Langlois, greffier